



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°86_CC_2023_CCDS

PORTANT ELABORATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS D'OUTRE-MER (CODOM) 2023-2026

Séance du 22 septembre 2023

Date de convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Véronique JACARIA, Françoise BRUNO FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Céline ZULEMARO,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Yves VANG à François RINGUET,
Jean-Etienne ANTOINETTE à Francine GANE,
Eliette BEAUFORT à Michel-Ange JÉRÉMIE,
Valéria COELHO MACIEL JULLERAT à Candida MARTINEZ,
Johanna HORTH à Sylvio BOCAGE,
Diana JAMES à Céline RÉGIS,
Frédéric LLADERES à Jean-Raymond HORTH,
Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET,
Célia TARQUIN à Loriane DECHESNE,

Absente excusée :

Rosange CARENE,

Absents non excusés :

Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le contrat d'objectifs déchets d'Outre-Mer (CODOM) est un outil d'optimisation dans la gestion des déchets et vise à accompagner les territoires ultra-marins dans la mise en œuvre de leur politique de gestion des déchets sur une période de trois (3) ans. Généralement, trois axes structurent le contrat :

- ✓ Un travail sur la gouvernance de la gestion des déchets avec la constitution d'une équipe complète et dédiée, des ressources financières, de la communication et de la formation... ;
- ✓ L'optimisation de la collecte des déchets : le CODOM de GUYANE veut optimiser la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des déchets verts et encombrants, l'interface propreté urbaine/collecte des déchets ménagers et la collecte périodique des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- ✓ Le développement du traitement des déchets : réhabiliter les anciennes décharges, mettre en place un réseau de déchèteries, effectuer le suivi de la délégation de service public du traitement des déchets, assurer le déploiement de quais de transfert des déchets.

L'ADEME accompagne les collectivités compétentes pour structurer les actions de gestion des déchets sur le territoire et verse des aides dont le montant peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs précis. Une étude de préfiguration permet de chiffrer les objectifs réalisables.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été entreprises par la CCDS (*création d'un centre de transfert des déchets aux normes, déploiement d'un réseau de déchèteries, construction de plateformes de valorisation organique, développement de filières ou gisement d'évitement*), dont certaines sont dans l'attente d'un déploiement.

Conscient des enjeux liés à l'environnement, le CODOM, se définit comme un véritable outil de performance et de planification. Afin d'assurer sa mise en œuvre, il est proposé à l'assemblée de créer un poste de chargé de mission financé à hauteur de 200 000€ par l'ADEME. Les contours de la fiche de poste sont les suivants :

- ✓ Principales missions :
 - Animer le contrat d'objectifs déchets d'Outre-Mer (CODOM) les réunions techniques et de concertation en lien avec le CODOM
 - Proposer des orientations stratégiques en matière de gestion des déchets
 - Piloter et coordonner des études techniques, en cours ou en projet (conception de nouveaux sites, acquisition de nouveaux matériels...)
 - Garantir la qualité scientifique, administrative, réglementaire et financière des études et projets
 - Rechercher les financements nécessaires à la bonne réalisation des projets et s'assurer du bon versement des subventions obtenues
 - Participer à l'élaboration et au suivi du budget des actions prévues au CODOM
 - Rédiger les dossiers de consultation des entreprises et suivre les marchés en lien avec les missions du CODOM
 - Constituer une veille juridique et réglementaire en lien avec la gestion des déchets
 - Accompagner à la maîtrise des coûts du service gestion des déchets
 - Mise en œuvre d'animations ponctuelles dans le cadre des semaines de l'Environnement (SERD, SEED, journée internationale du recyclage...)
 - Assurer la communication et la sensibilisation auprès des élus et décideurs locaux et plus globalement des acteurs de la gestion des déchets
 - Suivre et organiser une veille technique, réglementaire et environnementale
 - Réaliser des rapports d'activité, tableau de bord d'indicateurs de suivi/d'objectifs/financiers... des projets à charge en accord avec le service gestion des déchets
 - Encadrer et gérer du personnel variable de manière occasionnelle

- ✓ Profil recherché :
 - De préférence fonctionnaire de catégorie A, Ingénieur – filière technique
 - A défaut, embauche en qualité d'agent non titulaire, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, candidat justifiant dans ce cas, d'un diplôme de niveau I ou II et d'expérience professionnelle d'au moins 1 an

- ✓ Conditions d'exercice :
 - Affectation : Kourou - Déplacements fréquents sur le territoire
 - Service de rattachement : Service Gestion des Déchets/ Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
 - Horaires : lundi – mercredi – vendredi : 7h30 à 14h30, mardi – jeudi : 07h30 à 15h00
 - Temps de travail : 35 heures

- ✓ Contraintes particulières :
 - Travail administration (70%) – Travail de terrain (30%)
 - Travail seul et en équipe
 - Déplacements à prévoir sur le territoire
 - Permis B obligatoire

- ✓ Rémunération :
 - Rémunération statutaire – régime indemnitaire

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- L'élaboration du contrat d'objectifs déchets d'Outre-Mer (CODOM) de la CCDS pour la période 2023-2026 ;
- La création d'un poste chargé de mission de catégorie A, filière technique au grade d'ingénieur territorial à temps complet qui sera chargé de l'étude de préfiguration et du suivi du contrat. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de la Communauté de Communes des Savanes par arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 du Préfet de Guyane ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission traitement et élimination des déchets en date du 29/08/2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Des Savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de Communes Des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 août 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'élaboration du contrat d'objectifs déchets d'Outre-Mer (CODOM) de la CCDS pour la période 2023-2026.

ARTICLE 2 : CREE un poste chargé de mission de catégorie A, filière technique au grade d'ingénieur territorial à temps complet qui sera en charge de l'étude de préfiguration et du suivi du contrat

✓ Principales missions :

- Animer le contrat d'objectifs déchets d'Outre-Mer (CODOM) les réunions techniques et de concertation en lien avec le CODOM
- Proposer des orientations stratégiques en matière de gestion des déchets
- Piloter et coordonner des études techniques, en cours ou en projet (conception de nouveaux sites, acquisition de nouveaux matériels...)
- Garantir la qualité scientifique, administrative, réglementaire et financière des études et projets
- Rechercher les financements nécessaires à la bonne réalisation des projets et s'assurer du bon versement des subventions obtenues
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget des actions prévues au CODOM
- Rédiger les dossiers de consultation des entreprises et suivre les marchés en lien avec les missions du CODOM
- Constituer une veille juridique et réglementaire en lien avec la gestion des déchets
- Accompagner à la maîtrise des coûts du service gestion des déchets
- Mise en œuvre d'animations ponctuelles dans le cadre des semaines de l'Environnement (SERD, SEED, journée internationale du recyclage...)
- Assurer la communication et la sensibilisation auprès des élus et décideurs locaux et plus globalement des acteurs de la gestion des déchets
- Suivre et organiser une veille technique, réglementaire et environnementale
- Réaliser des rapports d'activité, tableau de bord d'indicateurs de suivi/d'objectifs/financiers... des projets à charge en accord avec le service gestion des déchets
- Encadrer et gérer du personnel variable de manière occasionnelle

✓ Profil recherché :

- De préférence fonctionnaire de catégorie A, Ingénieur – filière technique
- A défaut, embauche en qualité d'agent non titulaire, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, candidat justifiant dans ce cas, d'un diplôme de niveau I ou II et d'expérience professionnelle d'au moins 1 an

✓ Conditions d'exercice :

- Affectation : Kourou - Déplacements fréquents sur le territoire

- Service de rattachement : Service Gestion des Déchets/ Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
- Horaires : lundi – mercredi – vendredi : 7h30 à 14h30, mardi – jeudi : 07h30 à 15h00
- Temps de travail : 35 heures

✓ Contraintes particulières :

- Travail administration (70%) – Travail de terrain (30%)
- Travail seul et en équipe
- Déplacements à prévoir sur le territoire
- Permis B obligatoire

✓ Rémunération :

- Rémunération statutaire – régime indemnitaire

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 09

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

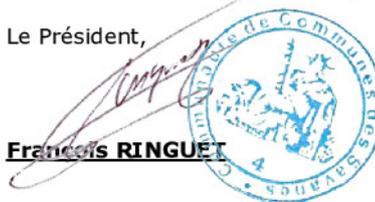
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 22 septembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

Francis RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231004-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-10-2023

Publication le : 04-10-2023